

La Lettre MOINS et MIEUX pour l'Élevage dans le Grand Est

Rédaction
Anne Vonesch

Ce 3^{ème} courrier sur les questions liées à l'élevage parle du **bien-être des animaux**. Trop souvent les différents domaines sont traités de manière cloisonnée : alimentation des animaux, impact sur l'eau et l'air, bilan carbone, biosécurité, performance... Ce que vivent et ressentent les animaux est 'hors sujet'. Nous plaçons **pour le décroisement et la cohérence**.

Le dernier Eurobaromètre révèle que **92 % des Français estiment que le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé**. L'Initiative Citoyenne Européenne pour l'abandon des cages (toutes espèces confondues) a été validée avec 1,4 millions de signatures. Suite à cela l'engagement de la Commission européenne à réviser toute la réglementation concernée semblait être une belle démonstration de démocratie. Mais aujourd'hui, au vu d'un report incompréhensible, la déception est profonde. Cela n'empêche en rien les divers acteurs de prendre les initiatives pertinentes en matière d'investissements et de conseil agricole ! Les crises, les changements sociétaux, tout accélère. « *Business as usual* » est devenu sinistre. On fonce droit dans le mur. **Alors anticipons, pour ne pas devoir regretter certains investissements !**

La grande diversité des relations entre les éleveurs et leurs animaux (technicité, domination, plaisir, affection, lien, souffrance partagée, déni, épuisement, peur de l'avenir...) est bien connue par les sociologues. Il nous appartient ici de dire quelques mots sur **le formatage du conseil agricole** d'un demi-siècle. Il est axé sur la productivité, la performance, la baisse des coûts de production. Aussi la Chambre d'Agriculture du Grand Est introduit l'importance du bien-être animal, dont le lien avec la performance. Cela permet de convaincre des éleveurs. Mais il est très inquiétant que certaines démarches dites environnementales aillent dans le sens de l'intensification. Les formations obligatoires au bien-être animal devront ajuster les repères et transmettre des savoirs à jour sur la détresse, la violence des privations, sur les besoins physiologiques et comportementaux, affectifs et cognitifs des animaux et aussi leurs émotions positives : leurs liens sociaux, leurs besoins d'explorer et d'agir sur leur environnement, leurs expressions... Cela dépasse de loin l'aspect sanitaire. L'accompagnement devra viser « **aussi bien que possible** » et non pas « **aussi mauvais que permis** ».

Dès lors, si on respecte le sens du terme 'bien-être' (sans le fausser dans un sens minimaliste) **cela coûte plus cher à produire**. Sans aucun doute les agriculteurs adhèrent - à condition d'obtenir un prix rémunérateur. Il faut donc **agir sur la formation des prix, les pratiques commerciales, la consommation, l'organisation des filières**. C'est incontournable, étant donné que le système actuel est trop injuste et cruel et même suicidaire. Nous y reviendrons. D'où notre proposition de construire « **l'Information du Futur** ». En effet, comment faire du beau travail sur des « Fermes du Futur » si le marketing continue à créer de la confusion et à saboter des prix justes, et si la publicité pousse à consommer beaucoup de produits d'élevage, alors qu'il est impératif d'en réduire la consommation ?

Voici des exemples pour illustrer que des choses sont faites, mais qu'il reste du chemin à faire :

Moderniser **la ventilation** des bâtiments de poulets de chair atténue certaines souffrances (maladies, pododermatites...) mais ne dispense pas de réduire la **densité** des animaux. Les **bâtiments modernes** pour bovins peuvent être très bien conçus mais ne remplacent pas le **pâturage**. L'amélioration de **l'hygiène** pour les veaux laitiers ne rompt pas leur solitude et ne compense pas la perte de leur **mère**. Réussir l'élevage 'en plein air' des **poules pondeuses adultes** nécessite entre autre de meilleures conditions de vie des **jeunes poulettes**. Les **vaccins** réduisent le besoin d'**antibiotiques**, mais n'enlèvent pas un stress chronique et d'autres risques sanitaires liés à la **production de masse** concentrée et aux **transports** qui disséminent les agents infectieux.

Quels critères de bien-être animal pour les subventions ?

Le problème est que les subventions aux élevages ne sont pas, ou pas assez, discriminantes pour inciter à adopter des pratiques et des systèmes ambitieux. Lorsque la sélection des dossiers éligibles se fait par un système de points, il ne tient pas compte de la qualité réelle des cahiers des charges. L'aide à l'installation, à l'investissement, ou le financement de la polyculture-élevage, ignorent le bien-être animal (à l'exception de l'agriculture biologique et du Pacte Biosécurité-Bien-être animal). Il est difficile de savoir quel type d'élevage et quel niveau de bien-être animal sont subventionnés.

Si on veut formuler en une seule phrase des critères pertinents, on peut dire que ce sont les critères du cahier des charges de l'agriculture biologique. Ils sont bien réfléchis : pas de cages, double ou triple des surfaces minimales par rapport au conventionnel, accès au plein air (fût-ce une courette), litière confortable, sevrage plus tardif, alimentation saine, limitation des mutilations, avec un objectif de respect de la physiologie et du comportement de l'espèce. Une raison forte de **soutenir l'agriculture biologique** !

Les récents rapports scientifiques de l'EFSA ([voir le site](#)) étudient le bien-être de quasiment toutes les espèces d'animaux de ferme, le transport et leur mise à mort. Les recommandations scientifiques sont donc disponibles. Il s'avère que la législation et les pratiques actuelles sont totalement obsolètes.

Toute aide à l'élevage (dont la MAEC polyculture-élevage et la méthanisation agricole) devrait comporter une évaluation du bien-être animal avec démarche de progrès par rapport aux recommandations actuelles de l'EFSA ou au cahier des charges biologique, et non pas aux normes minimales actuelles qui sont complètement dépassées.

Voici des pistes pour **construire des critères pertinents, crédibles**. On peut **distinguer 3 types** :

1) Des lignes rouges : aucune subvention pour cela !

- ➔ Déjà faut-il veiller au respect de la **règlementation** (normes minimales) en vigueur :
 - **aucune aide** (quelle qu'elle soit, y compris pour la méthanisation) pour des élevages de porcs qui sectionnent les queues et qui n'apportent pas des matériaux manipulables optimaux aux porcs
- ➔ C'est ensuite l'exclusion de pratiques reconnues comme particulièrement impactantes :
 - **aucune aide pour tout système de cages et de fixation individuelle** (truies en cages en maternité et en début de gestation, veaux, poules, reproducteurs de volailles, lapins, cailles, canards, bovins entravés...)
 - **aucune aide pour du sol en caillebotis intégral** sans zone de litière
 - **aucune aide pour la filière foie gras** (une production de pré-agonie, interdite en agriculture biologique)
- ➔ Les cas ambigus qui combinent différents systèmes, ou les ruminants en zéro-pâturage, ou certaines difficultés en zone montagne, pourraient être négociés sur la base d'un projet de **transition**.

2) Des critères généraux pour le plein air et pour la transformation MOINS et MIEUX

- ➔ Les aides à l'élevage en plein air sont d'une manière générale hautement souhaitables (exemple : poulet fermier) avec toutefois des réserves pour de très grands bâtiments de volailles ou du plein air fictif.
- ➔ **L'amélioration des systèmes existants** a une grande importance. Voici des priorités :
 - **truies : passer des cages en maternité à de bonnes cases liberté** (avec litière pour la construction du nid) tout en privilégiant autant que possible l'allaitement en groupe et l'accès au plein air
 - **tous porcs : passer du caillebotis intégral au sol plein (partiel) avec zone litière, assurant des matériaux manipulables optimaux, baisse de la densité, et respect de l'interdiction de la caudectomie**
 - **tous porcs : rajouter des courettes et/ou parcours**
 - **volailles (tous systèmes) : rajouter un jardin d'hiver** au bâtiment (sans augmenter la densité !)
 - **poulets standard : passer en cahier des charges 'European Chicken Commitment'** (moindre densité)
 - **passer d'un engraissement bovin en stabulation à du pâturage**
 - **en production laitière, vaches et chèvres, réintroduire/développer le pâturage, extensif**
 - selon les besoins, améliorer le **logement** des ruminants, notamment pour les veaux
 - assurer la généralisation de l'**anesthésie et analgésie** pour toute intervention douloureuse

3) Des critères d'innovation pour expérimenter des projets exemplaires

- revoir le sort des **veaux laitiers mâles**, développer de bonnes conditions d'engraissement et tout particulièrement des conduites innovantes de maintien sur les exploitations laitières
- développer l'**engraissement à l'herbe** pour génisses et bœufs (moins de production de lait industriel)
- installer des **porcs en plein air**, pourquoi pas avec du photovoltaïque
- développer l'**abattage à la ferme** – une filière potentielle créatrice d'emplois